

Monoparentalité : moins d'enfants et une plus forte exposition à la pauvreté

Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes • n° 164 • Octobre 2025

En Auvergne-Rhône-Alpes, en 2022, les 213 100 familles monoparentales avec enfants mineurs représentent 9,5% de l'ensemble des familles de la région. Un membre de ces familles sur trois est en situation de pauvreté contre un sur huit pour les couples avec enfants. Cependant, un quart de ces familles, plus aisé, ne bénéficie ni de prestations sociales, ni d'indemnités chômage. Huit familles monoparentales sur dix ont une femme à leur tête. Ces cheffes de famille sont moins souvent diplômées du supérieur et occupent de fait des métiers relativement peu rémunérateurs.

En 2022, en Auvergne-Rhône-Alpes, la monoparentalité concerne 15,2 % des familles. En France métropolitaine, ce taux atteint 16,6 % en 2022 alors qu'il n'était que de 10,4 % en 1990. Les **familles monoparentales** sont ainsi devenues un public important des politiques sociales et familiales, au croisement des enjeux de lutte contre la précarité, d'insertion professionnelle, d'égalité femmes-hommes, d'accès au logement et de conciliation entre vie privée et vie professionnelle. Cette étude se restreint à celles composées d'au moins un enfant mineur, soit 213 100 familles ► **figure 1** (9,5 % des familles de la région) et 584 900 personnes.

► 1. Indicateurs sur les familles monoparentales et les couples avec enfants en Auvergne-Rhône-Alpes

Indicateur	Familles monoparentales	Couples avec enfants
Nombre	213 100	749 600
dont familles avec une femme à leur tête (en %)	79	Sans objet
dont familles d'un enfant (en %)	47	31
dont familles de deux enfants (en %)	37	46
dont familles de trois enfants ou plus (en %)	16	23
Âge moyen des enfants	11,2	9,4
Âge moyen du/des adulte(s)	41,7	40,8
Part de propriétaires (en %)	35	70
Niveau de vie médian mensuel (en euros)	1 390	1 990
Taux de pauvreté (en %)	33,4	12,9
dont familles d'un enfant (en %)	21,9	7,4
dont familles de deux enfants (en %)	35,7	8,0
dont familles de trois enfants (en %)	51,9	17,0
dont familles de quatre enfants ou plus (en %)	74,5	41,5
Part des prestations sociales dans le revenu (en %)	18,0	6,2
Part de cadres (en %)	16	22
Part d'ouvriers (en %)	14	18
Part de chômeurs (en %)	13	7
Part de temps partiel (en %)	24	17

Champ : Couples et familles monoparentales d'Auvergne-Rhône-Alpes ayant au moins un enfant mineur.

Sources : Insee, Recensement de la population 2022, Insee-DGFI-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2021.

Une famille monoparentale sur deux n'a qu'un seul enfant

Dans la région, 47 % des familles monoparentales ont un seul enfant (99 700 familles), contre 31 % des couples avec enfants. Les enfants sont en moyenne plus âgés que ceux des couples avec enfants. Huit familles monoparentales sur dix, comme en France métropolitaine, ont une femme à leur tête. Cette dernière est en moyenne quatre ans plus jeune que les hommes monoparents (41 ans contre 45 ans respectivement). Les familles monoparentales résident principalement dans les grandes agglomérations ► **figure 2**. Les villes concentrent en effet les services et les équipements qui permettent de mieux concilier vie professionnelle et vie parentale. Toutefois, les familles monoparentales vivent deux fois plus souvent que les couples dans un logement trop petit (en situation de **suroccupation**) ► **pour en savoir plus (2)**. C'est aussi dans ces grandes agglomérations que se trouve la majorité des logements sociaux, les familles monoparentales étant une cible prioritaire des politiques d'accès au logement. 32 % des familles monoparentales sont locataires d'un logement social, contre 13 % des couples avec enfants. Cette part augmente avec le nombre d'enfants : 27 % avec un enfant et jusqu'à 48 % avec trois enfants (respectivement 11 % et 20 % pour les couples avec enfants). Au-delà des loyers plus accessibles, les logements sociaux ont souvent un nombre de pièces mieux adapté à ces ménages et aux familles nombreuses. Enfin, une famille monoparentale sur trois est propriétaire de son logement, soit deux fois moins que les couples avec enfants.

Les familles monoparentales aisées ont plus souvent un homme à leur tête

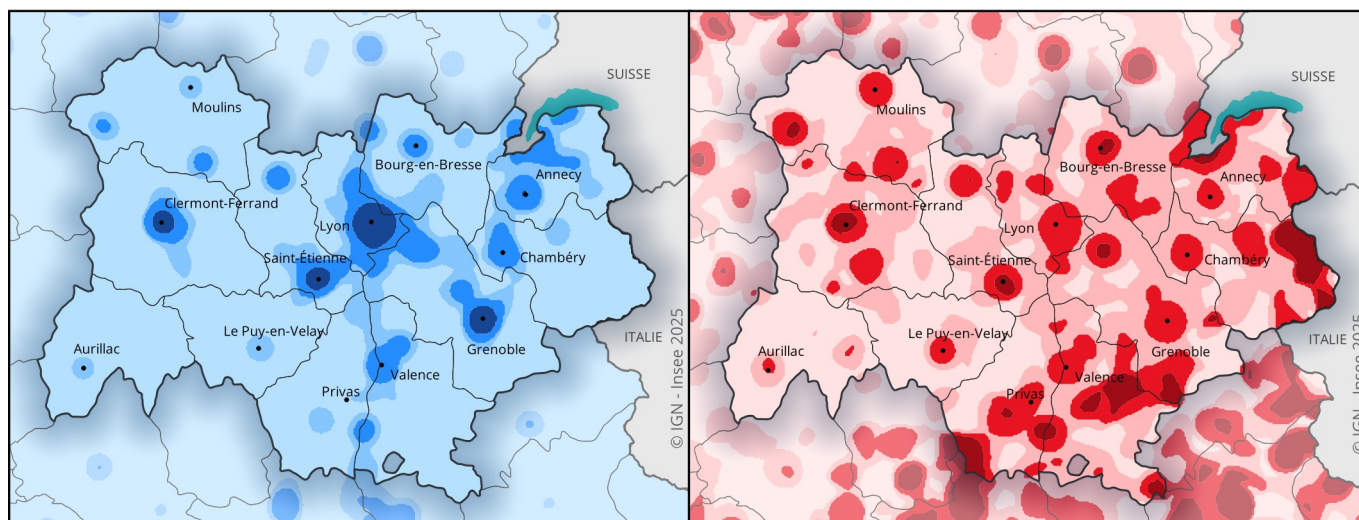
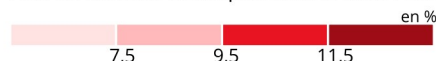
Ne disposant que d'un seul revenu, les familles monoparentales ont un **niveau de vie** médian mensuel inférieur de 600 euros à celui des couples avec enfants. Il est plus élevé dans celles ayant un homme à leur tête : 1 610 euros contre 1 330 euros pour une femme, soit 21 % de plus. Ces derniers occupent plus souvent que les femmes des métiers qualifiés et mieux rémunérés. Ainsi, 36,9 % des membres de familles monoparentales ayant une femme à leur tête sont en situation de **pauvreté**, contre 23,9 % avec un homme.

► 2. Densité des familles monoparentales et part parmi les familles, par commune, en 2022

Nombre de familles monoparentales au km²



Part de familles monoparentales dans l'ensemble des familles



Champ : Familles monoparentales avec au moins un enfant mineur et résidant en Auvergne-Rhône-Alpes.

Source : Insee, Recensement de la population 2022.

Les revenus des familles monoparentales sont composés de 18,0 % de prestations sociales (dont 7,8 % de prestations familiales), contre 6,2 % pour les couples avec enfants, limitant ainsi le niveau de pauvreté de ces familles.

Un quart des familles monoparentales ne bénéficie d'aucune prestation sociale, ni du chômage. Un tiers de ces personnes a des revenus lui permettant de vivre sans ces compléments. Certaines sont susceptibles d'avoir droit à des prestations sociales ou des indemnités chômage, mais n'y recourent pas. Leur revenu principal provient à 96 % de revenus d'activité (salariée ou non), proche des couples avec enfants (95 %), mais nettement plus élevé que pour l'ensemble des familles monoparentales (87 %). Dans ces familles, composées plus souvent d'un seul enfant, l'adulte est, en moyenne, plus âgé. Elles ont majoritairement un homme à leur tête. Elles sont plus souvent propriétaires de leur logement que l'ensemble des familles monoparentales (57 %) et disposent d'un niveau de vie mensuel médian proche de celui des couples avec enfants (1 940 euros).

Le niveau de vie des ménages dépend fortement de leur situation vis-à-vis de l'emploi : 77 % des adultes des familles monoparentales sont en **emploi** (74 % des femmes et 86 % des hommes), contre 85 % des adultes d'un couple avec enfants. Le temps partiel est plus répandu et davantage féminin (29 % des femmes et 7 % des hommes),

probablement en raison de la difficulté à concilier vie de famille et contraintes de travail. Par ailleurs, 14 % des femmes et 7 % des hommes sont au **chômage**.

Les femmes à la tête d'une famille monoparentale sont moins souvent diplômées du supérieur

Un plus faible taux de diplômés du supérieur explique la situation plus difficile des familles monoparentales au regard de l'emploi. Lorsqu'elles ont une femme à leur tête, 40 % sont diplômées du supérieur, contre 55 % au sein des couples avec enfants. L'écart est moindre pour les hommes, respectivement 41 % et 44 %. Ainsi, parmi les adultes vivant en couple avec enfants, les femmes sont plus souvent diplômées du supérieur que les hommes, mais parmi ceux en situation de monoparentalité, elles le sont moins.

Les professions exercées diffèrent de celles des couples avec enfants et sont moins rémunératrices. Dans les familles monoparentales, l'adulte référent est moins souvent cadre. Les femmes, largement majoritaires dans ce type de famille, le sont encore moins (14 % contre 23 % pour les hommes) ; l'écart est ici plus important que parmi les couples avec enfants (19 % pour les femmes, 25 % pour les hommes). ●

Anne-Cécile Argaud, Guillaume Arion (Insee)

► Sources et définitions

Cette étude repose sur le recensement de la population 2022 et sur le fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2021.

Dans cette étude, **une famille monoparentale** est constituée d'une personne qui réside avec un ou plusieurs de ses enfants et qui ne vit pas en couple avec une autre personne du ménage. Le champ de cette étude se restreint à celles composées d'au moins un enfant mineur.

Un logement est **suroccupé** s'il comporte moins de pièces que le nombre théoriquement nécessaire au ménage occupant le logement.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le niveau de vie médian est tel que la moitié des personnes se situe au-dessus et l'autre moitié en dessous. Une personne est considérée en situation de **pauvreté** lorsque le niveau de vie du ménage auquel elle appartient est inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 60 % du niveau de vie médian.

Les personnes en **emploi** et au **chômage** le sont au sens du recensement de la population, c'est-à-dire selon leur déclaration dans le bulletin individuel.

► Pour en savoir plus

- Debouzy I., Martin M., « Plus de sept enfants mineurs sur dix vivent dans une famille traditionnelle », Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes n° 151, janvier 2025.
- Arion G., Aude J., Labosse A., « Quatre occupants d'un logement social sur dix sont pauvres », Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n° 183, novembre 2024.
- Pora P., « En 2023, trois enfants sur dix vivent avec un seul de leurs parents », Insee Première n° 2032, janvier 2025.

